



- d) au chapitre des droits humains, le Canada s'est démarqué très tôt dans son histoire par son rôle de précurseur et de défenseur. Par exemple, les émissaires du gouvernement canadien ont joué un rôle de premier plan dans le processus d'élaboration de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Le Canada a, par ailleurs, assumé la co-présidence lors du Sommet mondial pour les enfants, tenu à New York les 29 et 30 septembre 1990;
- e) un des objectifs du Sommet concernait la ratification universelle de la Convention pour les droits des enfants. Ce texte formulait des garanties applicables à tous les aspects des droits civils et politiques et des droits économiques, sociaux et culturels relatif aux enfants, ce qui confère une dimension novatrice aux débats sur la jeunesse et l'enfance. Avec ses 188 pays signataires, la Convention demeure le traité international qui reçoit le plus d'appui de la communauté internationale;
- f) un Comité des droits de l'enfant, composé de dix experts internationaux élus par les États parties, a été institué pour s'acquitter des fonctions d'examen des progrès accomplis par les États dans l'exécution de leurs obligations;
- g) d'autres institutions spécialisées viennent également prêter main forte au comité afin de promouvoir l'application effective de la Convention. L'UNICEF, par exemple, publie des rapports qui rendent compte de l'évolution des conditions socio-économiques des enfants dans la majorité des pays du monde. Des documents comme *La situation des enfants dans le monde* ainsi que *Le progrès des nations* permettent d'évaluer les progrès dans des domaines tels que la santé, l'éducation, les droits civils et politiques, etc.;
- h) au Canada, la Coalition canadienne pour les droits des enfants fait la promotion de la Convention auprès du public canadien, des organismes gouvernementaux et de tous les secteurs travaillant avec les enfants. Mise sur pied par des agences des Nations Unies et des ONG, la Coalition compte maintenant parmi ses rangs près de cinquante organismes et associations à vocation nationale et internationale, qui continuent de promouvoir les droits des enfants et d'évaluer les progrès réalisés par le Canada par rapport à la Convention;
- i) lors de son allocution devant le Sous-comité du développement durable humain du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, l'Honorable Lloyd Axworthy s'est fermement engagé à promouvoir et à préserver les droits des enfants. Cette volonté se manifeste par la nomination d'une conseillère spéciale pour les droits des enfants et par la définition d'axes prioritaires dans la conduite des politiques du gouvernement dans ce dossier. Ainsi, le Canada centrera ses énergies sur (1) la main-d'oeuvre infantile; (2) la prostitution infantile et le tourisme sexuel; et (3) les enfants et les conflits armés.

## 2. Synthèse des discussions

Suite à la présentation de M<sup>me</sup> Meilleur, les participants ont été invités par l'animateur, M<sup>e</sup> Alain Bissonnette, à formuler des recommandations pour améliorer la concertation et la coordination entre les acteurs canadiens intéressés par cette question. Nous résumons ici les quelques suggestions faites par les intervenants lors du débat.